



SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA RETENUE DE MONTBEL POUR UN RETOUR A L'EQUILIBRE QUANTITATIF DES BASSINS DE L'ARIEGE ET DE LA GARONNE

Dossier de demande d'Autorisation Environnementale

Pièce C : Note de présentation non technique



BRL Ingénierie

1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001
30001 NIMES CEDEX 5

Date du document	2025
Contact	Murielle Benedetti

Titre du document	Sécurisation de l'alimentation en eau de la retenue de Montbel
Référence du document :	A00693_Montbel_DAE_PieceC
Indice :	5

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérifié et validé par
12/06/2025	1	Première diffusion	V. Calland, S. Dufau, J. Bosch, H. Rodrigues, L. Subra	M. Benedetti
27/06/2025	2	Prise en compte des remarques du CD09 et d'ARTELIA	M. Benedetti, V. Calland, S. Dufau, J. Bosch, H. Rodrigues, L. Subra	M. Benedetti
11/07/2025	3	Prise en compte des remarques du CD09 et mise à jour des emprises projet	M. Benedetti, V. Calland, S. Dufau, J. Bosch, H. Rodrigues, L. Subra	M. Benedetti
18/12/2025	4	Reprises suite à la demande de complément de la DDT du 12/09/2025	V. Calland, J. Bosch, S. Dufau	M. Benedetti
19/12/2025	5	Prise en compte des remarques du CD09	V. Calland, J. Bosch, S. Dufau	M. Benedetti

SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA RETENUE DE MONTBEL POUR UN RETOUR A L'EQUILIBRE QUANTITATIF DES BASSINS DE L'ARIEGE ET DE LA GARONNE

Dossier de demande d'Autorisation Environnementale

Pièce C : Note de présentation non technique

PREAMBULE	1
1 LE PROJET DE SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA RETENUE DE MONTBEL	3
1.1 Localisation du projet	3
1.2 Contexte et objectifs du projet	5
1.3 Aménagements et travaux projetés	7
1.4 Aménagements et travaux envisagés	8
2 LES RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ÉTÉ RETENU PARMIS LES ALTERNATIVES	10
3 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE	11

TABLE DES ILLUSTRATIONS

◆ Liste des figures

Figure 1 : Localisation du projet	4
Figure 2 : Représentation schématique du « système Montbel » avec projet	6
Figure 3 : Localisation de la prise d'eau dans le Touyre, à proximité de la station de pompage.....	7
Figure 4 : Tracé de la conduite entre la prise d'eau dans le Touyre et le lac de Montbel	7
Figure 5 : Vue en plan de l'ouvrage de restitution de l'eau dans le lac.....	8

PREAMBULE

Le projet présenté ici par le **Conseil Départemental de l'Ariège (CD09)**, concerne la sécurisation du remplissage du barrage de Montbel à partir de la rivière Touyre. Le barrage est situé sur les communes de Lérans, Montbel et Chalabre, en Occitanie, dans les départements de l'Ariège et de l'Aude.

L'objectif de cette opération est de permettre à la retenue de sécuriser ses usages historiques et prioritaires (soutien d'étiage sur l'axe Hers-Ariège, compensation des prélèvements agricoles, remplissage hivernal de la Ganguise) et d'assurer le soutien d'étiage prioritaire de la Garonne.

Les travaux envisagés sont susceptibles de présenter des incidences sur l'environnement et la santé. En conséquence, le projet nécessite la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement.

Le dossier de demande d'autorisation est présenté en plusieurs pièces pour une meilleure lisibilité :

- **Pièce A** : Présentation de la demande d'autorisation ;
- **Pièce B** : Étude d'impact du projet ;
- **Pièce C** : Note de présentation non technique ;
- **Pièce D** : Demande d'autorisation de défrichement ;
- **Pièce E** : Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Le présent document constitue la Pièce C du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet. Il correspond à la note de présentation non technique, comme demandé au 8° de l'article R181-13 du code de l'environnement.

1 Le projet de sécurisation de l'alimentation en eau de la retenue de Montbel

1.1 Localisation du projet

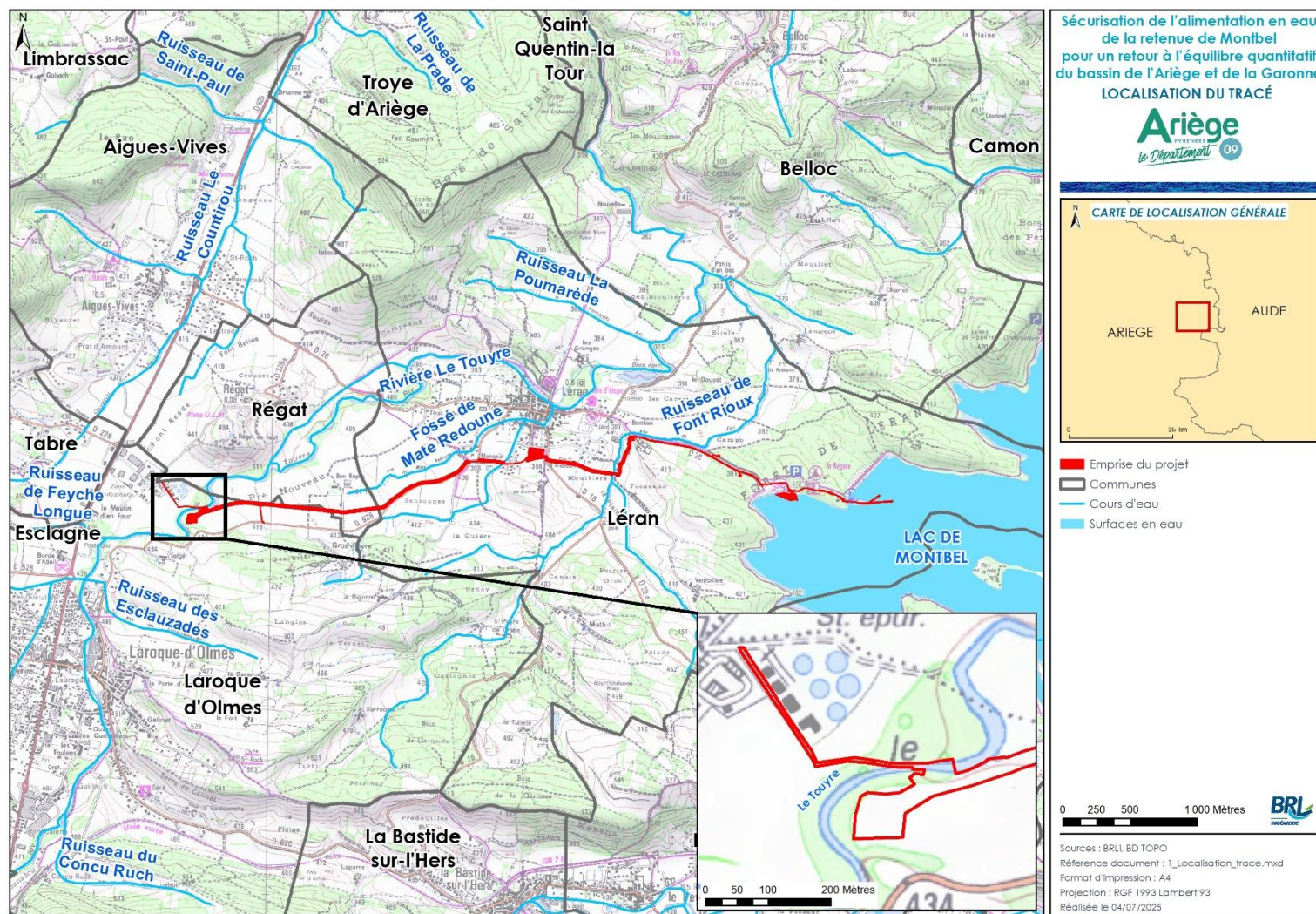
Le barrage de Montbel et sa retenue sont implantés sur les communes de Lérans, Montbel et Chalabre, dans les départements de l'Ariège (09) et de l'Aude (11), au sein de la région Occitanie.

Les aménagements prévus dans le cadre du projet sont localisés sur les communes suivantes :

- Ouvrage de prise d'eau sur le Touyre et passe à poissons : commune de Laroque-d'Olmes ;
- Conduite d'adduction (enfouie) : communes de Laroque-d'Olmes, Régat et Lérans ;
- Ouvrage de restitution dans la retenue : commune de Lérans.

La carte proposée ci-après présente le plan général de situation du projet.

Figure 1 : Localisation du projet



1.2 Contexte et objectifs du projet

◆ Étude de préféabilité

Constatant que depuis sa mise en eau en 1985, les réserves en eau du lac de Montbel ne sont pas toujours suffisantes pour qu'il remplisse toutes ses fonctions, les trois collectivités départementales faisant partie de l'IIABM, ainsi que les acteurs du territoire et les usagers, ont **manifesté leur souhait que des solutions soient envisagées pour assurer la sécurisation des usages historiques de la retenue** (soutien d'étiage, compensation des prélèvements agricoles, remplissage de la Ganguise et irrigation estivale Audoise via l'AHL¹). Au-delà d'assurer ces fonctions, la sécurisation du remplissage de Montbel contribuera à des activités touristiques mentionnées plus haut, et donc renforcera l'attractivité du lieu ainsi que celui du territoire dans son ensemble (Département de l'Ariège, 2018a).

Le soutien des débits d'étiage de la Garonne revêt aujourd'hui une importance grandissante pour la gestion et l'équilibre des bassins de la vallée de la Garonne.

Dans ce contexte, le Conseil Départemental de l'Ariège a étudié les possibilités de sécuriser le remplissage du barrage de Montbel à partir d'une adduction de la rivière Touyre. En 2016, il a ainsi réalisé **une étude de préféabilité, qui a confirmé l'intérêt de mettre en place un adducteur depuis la rivière Touyre jusqu'à la retenue de Montbel**. Cette étude a ensuite été approfondie par des études préliminaires en 2020-2021, ainsi que par les études de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Départemental de l'Ariège porte la maîtrise d'ouvrage du projet. La gestion des eaux issues de la rivière Touyre sera assurée par l'IIABM, propriétaire et gestionnaire du barrage. Le rapport complet de préféabilité peut être consulté sur le site web du projet : <https://ariege.fr/mon-departement/grands-projets/eau-un-engagement-fort-du-departement/> (Département de l'Ariège, 2018a).

Si un nouvel adducteur était mis en place, les capacités théoriques de remplissage à partir du Touyre pourraient atteindre une valeur médiane de 14 Mm³ et 9 Mm³ en année « très sèche » (1 année sur 10) sur la période de référence 1981-2010. Ces valeurs sont susceptibles d'évoluer à l'avenir, avec cependant de fortes incertitudes associées à la variabilité des simulations. Les projections les plus optimistes anticipant une augmentation de l'ordre de +1 à +1,5 Mm³ (en fonction d'une année médiane ou sèche) et les plus pessimistes une diminution de -2,5 à -3,5 Mm³. Par conséquent, à l'horizon 2050, les apports provenant du Touyre représenteraient un complément d'au moins 10 Mm³ lors d'une année médiane (ou moyenne) et de l'ordre de 6 Mm³ en année sèche.

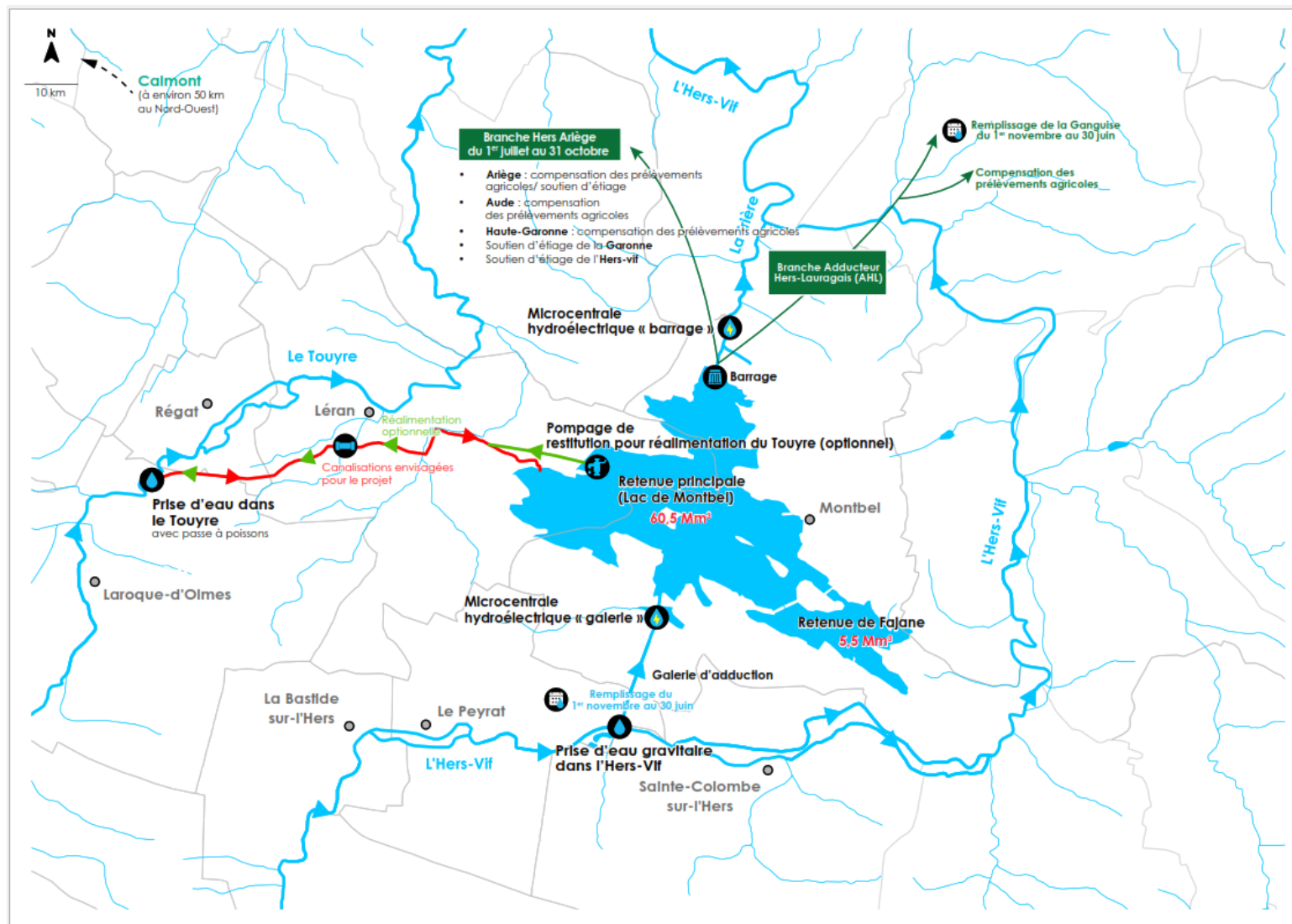
◆ Convention de gestion

Dans ce contexte, deux documents cadres ont été établis par plusieurs parties prenantes : un protocole d'accord, ainsi qu'un « Convention de gestion en vue de la gestion et de l'utilisation des volumes d'eau issus de l'adducteur du Touyre ». Cette dernière a été établie pour plusieurs objectifs, notamment : autoriser le Département de l'Ariège à réaliser les travaux nécessaires sur le barrage de Montbel, propriété de l'IIABM ; s'accorder sur les modalités techniques, réglementaires et financières permettant de gérer le Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) de la réservation des volumes d'eau supplémentaires issus de la dérivation du Touyre ; identifier les actes réglementaires à modifier pour tenir compte de cette nouvelle capacité de remplissage du barrage de Montbel, entre autres objectifs.

La figure ci-dessous présente la zone du projet avec les aménagements prévus par le projet.

¹ Adducteur Hers-Lauragais (AHL)

Figure 2 : Représentation schématique du « système Montbel » avec projet



1.3 Aménagements et travaux projetés

Le principal objectif du projet est d'assurer le soutien des débits d'étiage de la Garonne pour un retour à l'équilibre quantitatif du bassin Garonnais. Le projet permettra également de sécuriser les usages règlementaires et historiques de la retenue. De manière secondaire, il contribuera au développement des activités touristiques du territoire et au renforcement de son attractivité. Pour cela, il prévoit de prélever une partie de l'eau du Touyre (en période hivernale) vers le lac de Montbel, afin d'y maintenir un niveau d'eau nécessaire à la satisfaction des usages.

Par ailleurs, la réinjection d'eau à partir du lac vers le Touyre est prévue en période de sécheresse (période de bas débits).

Pour atteindre ces objectifs, le projet prévoit la création des ouvrages suivants :

- une prise d'eau dans le Touyre, pour prélever l'eau, associée à une passe à poissons permettant d'assurer la continuité écologique de la rivière ;

Figure 3 : Localisation de la prise d'eau dans le Touyre, en amont de la station d'épuration, sur la commune de Laroque-d'Olmes



- une canalisation de transport d'eau brute entre la prise d'eau et le lac ;

Figure 4 : Tracé de la conduite entre la prise d'eau dans le Touyre et le lac de Montbel



- un ouvrage de restitution dans la retenue, localisé à côté de la cale de mise à l'eau.

Figure 5 : Vue en plan de l'ouvrage de restitution de l'eau dans le lac



L'acheminement de l'eau prélevée dans le Touyre jusqu'au barrage s'effectuera en période de hautes eaux (de novembre à juin) et en dehors des crues exceptionnelles. Les études menées pour évaluer la pertinence du projet ont montré que la contribution du Touyre au remplissage du lac sera significative, avec un volume potentiel de 15 Millions de m³ dans le cas d'une année moyenne, conformément aux calculs d'espérances d'apports. C'est ce volume qui a été retenu dans la demande de volume prélevable.

8

Une station de pompage sera aussi mise en place au sein du barrage et une conduite de refoulement sera créée pour assurer un soutien d'étiage du Touyre par la réinjection d'un débit maximal de 250 l/s. Du point de vue hydrologique, cela permettra de maintenir un débit de 380 l/s² pendant un peu plus de 94% du temps (d'après les chroniques hydrologiques observées entre 2010 et 2025). Le soutien d'étiage sera assujéti à des conditions de qualité des eaux sur Montbel et le Touyre afin d'assurer la compatibilité écologique.

1.4 Aménagements et travaux envisagés

Les travaux débiteront par une phase préparatoire afin de réaliser les pistes d'accès et des zones d'installation de chantier.

Au niveau du Touyre, les travaux seront découpés selon le phasage suivant :

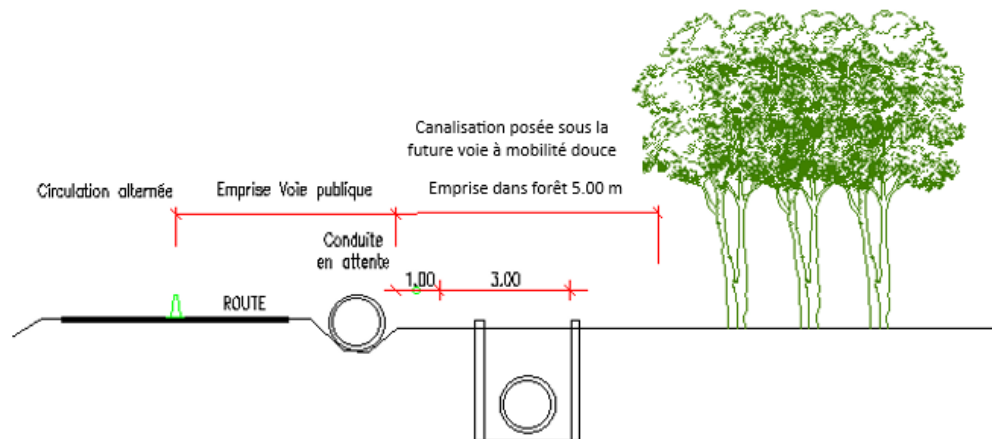
1. Réalisation du seuil dans le cours d'eau, avec cours provisoire du Touyre pour maintenir la continuité hydraulique, piscicole et sédimentaire ;
2. Création des ouvrages en berge et rétablissement du cours d'eau.

La pose de la canalisation enterrée sera réalisée au maximum le long des voiries et chaussées, ou le long des champs. Une partie du linéaire sera mise en place sous la future voie à mobilité douce³, à proximité du lac de Montbel.

² Le débit de 380 l/s est également le Débit Minimum Biologique (DMB) déterminé sur le Touyre au niveau du futur ouvrage de prise d'eau sur le Touyre

³ En bordure de D28, et sous réserve de faisabilité économique et financière.

Figure 6 : Emprise projet



La traversée du ruisseau de Font Rioux se fera au moment de l'assec⁴, afin de limiter les impacts sur le milieu aquatique (espèces et habitats).

En ce qui concerne la restitution, elle sera composée :

- d'une chambre de répartition implantée avant la retenue et correspondant à un ouvrage équipé d'une chambre de vanne. Il s'agit d'un ouvrage enterré de dimension intérieure 4.70 m x 4.75 pour une hauteur de 4.70 mètres ;
- d'un ouvrage de liaison entre la chambre de répartition enterrée et le lac. Il sera constitué d'une première partie enterrée, et d'un tronçon aérien débouchant sur le lac et permettant notamment de dissiper l'énergie de l'eau liée à la pente.

Le planning des travaux est organisé sur 2 périodes de chantier de 5 à 6 mois hivernales prenant en compte les calendriers environnementaux, afin de limiter les impacts sur la biodiversité. Les travaux s'étaleront sur les hivers 2026 et 2027 et s'achèveront au plus tard en février-mars 2028.

⁴ ou à défaut, de (très) bas débits

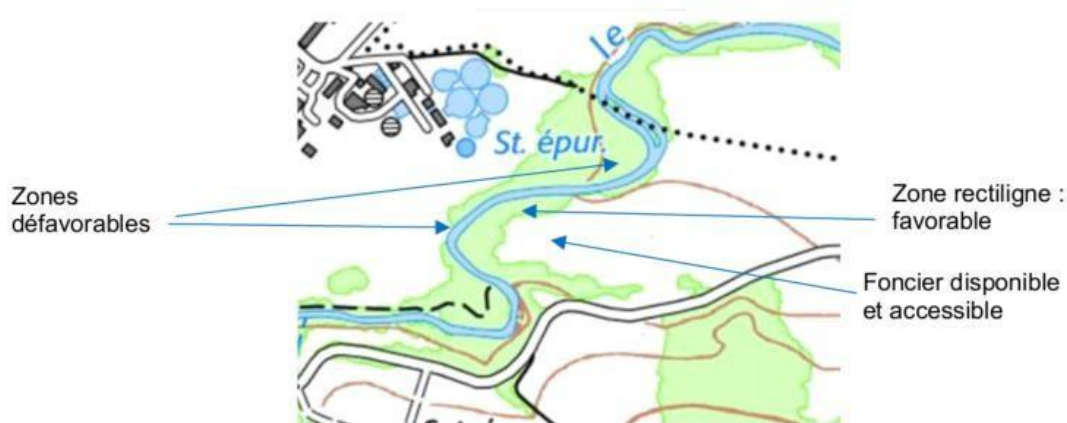
2 Les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives

Le choix de l'implantation de la prise d'eau sur le Touyre répond à deux critères principaux :

- Un positionnement dans le bassin versant permettant le prélèvement d'une quantité suffisante pour la réalisation du projet et **permettant un transfert gravitaire** vers la retenue de Montbel,
- Une qualité des eaux de la rivière compatible avec les usages de la retenue de Montbel, du Touyre et de l'Hers-Vif.

L'ensemble de ces éléments a conduit à privilégier, pour l'installation de la prise d'eau, le tronçon de rivière en amont de la station de traitement des eaux usées (STEU) de Laroque-d'Olmes.

Morphologie du Touyre au droit du site retenu pour la prise d'eau



Le choix du linéaire de la conduite entre la prise d'eau et le barrage a pris en compte les critères technico-économiques et s'est porté sur le tracé de moindre impact vis-à-vis de la biodiversité.

En ce qui concerne les ouvrages liés à la restitution, ils sont implantés le plus possible en dehors des secteurs les plus sensibles pour les activités et loisirs (plages, zones de baignades, zones de navigations et de stockage des bateaux, zone d'écopage des canadiens...).

3 Le cadre règlementaire

Compte tenu des caractéristiques des aménagements projetés, la réalisation du projet est conditionnée par l'obtention préalable d'une autorisation environnementale délivrée au titre du code de l'environnement.

En effet, l'article L.181-1 stipule que les installations, ouvrages, travaux et activités mentionnés au I de l'article L.214-3 du même code sont soumis à l'obtention préalable d'une autorisation environnementale unique. Il s'agit des installations, ouvrages, travaux et activités susceptibles de présenter des dangers pour la santé et la sécurité publique, de nuire au libre écoulement des eaux, de réduire la ressource en eau, d'accroître notablement le risque d'inondation, de porter gravement atteinte à la qualité ou à la diversité du milieu aquatique, notamment aux peuplements piscicoles.

Ainsi, le présent document constitue le **dossier de demande d'autorisation environnementale** au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement du projet de sécurisation de l'alimentation en eau de la retenue du barrage de Montbel.

Cette autorisation tiendra lieu :

- **d'autorisation au titre de la loi sur l'eau** en application des articles L. 214-3 et suivants du code de l'environnement, le projet étant soumis à autorisation au titre des rubriques 2.2.3.0, 3.1.1.0, 3.1.2.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration au titre des articles L 214-1 à 214-6 du Code de l'Environnement ;
- **d'évaluation environnementale** au titre de l'article L.122-1 du Code de l'Environnement. Le projet est soumis à évaluation environnementale par la rubrique 21 de l'article R.122-2 du même Code ;
- **d'évaluation des incidences Natura 2000** prévue par l'article L. 414-4 et suivants du code de l'environnement ;
- **d'autorisation de défrichement** prévue par l'article L.341-1 du Code forestier.

L'ensemble des éléments demandés par les différents articles du code de l'environnement pouvant être redondants, il a été choisi de présenter le dossier en plusieurs pièces pour une meilleure lisibilité :

- **Pièce A** : Présentation de la demande d'autorisation ;
- **Pièce B** : Étude d'impact du projet ;
- **Pièce C** : Note de présentation non technique ;
- **Pièce D** : Demande d'autorisation de défrichement ;
- **Pièce E** : Déclaration d'Intérêt Général (DIG).



BRL Ingénierie
1105, av. Pierre Mendès-France
BP 94001 | 30001 Nîmes Cedex 5

Tél : +33(0)4.66.87.81.11
Email : brli@brl.fr
<https://brli.brl.fr/>

